

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 28 (1920)  
**Heft:** 12

**Vereinsnachrichten:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cent quatre-vingts pièces détachées (1400-1769), plus une grosse de reconnaissances rième Luins, Burtigny, Marchissy, Bursins, Cuinsins, Dullit et Vincy (1526-1542), provenant du même fonds. Mais ce lot paraît en avoir été distrait, antérieurement, à l'acquisition du restant faite par Gaullieur.

De toute façon il y aurait un intérêt direct à savoir où sont actuellement les documents que ce dernier offrait en vente, car, jusqu'à preuve du contraire, nous ne croyons pas à leur destruction complète. Quelque lecteur avisé, de la *Revue Historique*, pourrait-il nous renseigner à cet égard ?

F.-Raoul CAMPICHE, archiviste.

---

## SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

---

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 1920, à Montreux :

Salle du Conseil communal du Châtelard.

Continuant une tradition qui leur est chère, les membres de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie se réunissaient hors de Lausanne, à la fin de l'été, le 1<sup>er</sup> septembre 1920. C'est Montreux que le Comité avait choisi comme lieu de réunion. A 10 h. 30, M. le Président Mottaz, déclarait la séance ouverte dans la salle du Conseil communal du Châtelard, aimablement mise à notre disposition par les autorités de la Commune. Après un bref discours, M. le Président donne la parole à M. H. Ravussin, vétérinaire à Clarens, qui entretient l'assistance des *Marques de famille dans la Suisse romande*.

Le conférencier, qui connaît à fond ce sujet peu étudié en Suisse française, ajoute à sa connaissance approfondie de la littérature spéciale, de très nombreuses observations personnelles, recueillies soit dans le cercle de Montreux, soit à Clarens, soit dans le Jura bernois, au cours de fréquents services militaires. Et il parle avec beaucoup

d'agrément de ces « marques » dont l'origine n'est pas claire ; il accompagne de fort belles photographies son exposé intéressant, nourri de faits et abondant en vues nouvelles. Les applaudissements de l'Assemblée lui disent tout le plaisir qu'elle a pris à l'entendre.

Puis, M. P. Henchoz, instituteur à Glion, parle « *d'un ministre qui ne voulait pas être syndic* », (*Episode de la vie communale à Montreux, au XVII<sup>me</sup> siècle*). Ce travail très intéressant, qui paraîtra dans la *Revue historique vaudoise*, est lui aussi très applaudi.

M. Maxime Reymond, enfin, expose avec la maîtrise qui lui est propre le sujet suivant : *Origine et développement de Villeneuve*. Ce travail remarquable, qui reconstitue d'une façon si vivante la fondation et la vie de la cité vaudoise du bout du lac, paraîtra lui aussi dans la *Revue historique*.

La séance terminée, une quarantaine de sociétaires se retrouvèrent à l'Hôtel Terminus où un excellent dîner leur fut servi. Au dessert, M. le Président Mottaz salue la présence de MM. Dr Chatelanat, syndic de Veytaux, Dr Vuilleumier, syndic des Planches, représentant des autorités du Cercle, Bettex, conseiller national, abbé Ducrest, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg.

Puis, il donne lecture d'une lettre inédite du doyen Bridel, datée du 22 décembre 1827 ; le bon doyen y demande des orgues à son Conseil de Paroisse pour embellir le culte. Au nom des autorités montreusiennes. M. le Dr Chatelanat dit des choses très aimables pour la Société vaudoise d'histoire. M. l'abbé Ducrest apporte le salut de la Société de Fribourg à sa sœur vaudoise ; en des paroles éloquentes, il chante le canton de Vaud et le Léman ; il souhaite que les rapports qui unissent nos deux sociétés deviennent toujours plus intimes.

L'après-midi s'est terminée par une visite au Musée du Vieux-Montreux installé dans l'ancien Couvent de Sales ; les membres du Comité du Musée, à leur tête leur dévoué

président, M. le Dr Chatelanat, ont fait les honneurs de leur création avec la plus gracieuse amabilité.

Et c'est avec le souvenir de la plus cordiale hospitalité que les sociétaires ont quitté Montreux.

---

## CHRONIQUE

Le 6 novembre, dans la salle du Sénat de l'Université de Lausanne, la *Société du Musée romand* s'est réunie en assemblée générale sous la présidence de M. Auguste Barbey, pour se prononcer sur l'acceptation du legs magnifique du regretté châtelain de La Sarra, Henri de Mandrot. Dans son rapport présidentiel, M. Barbey a rendu un chaleureux hommage de reconnaissance au donateur, qui fut aussi le fondateur et le premier président de la Société, et il a rappelé aussi la mémoire de l'éminent doyen du Comité: William Cart. « Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, ajoute M. Barbey, pour mener à bien l'œuvre patriotique entreprise par Henri de Mandrot, et nous avons une obligation à remplir vis-à-vis de lui : exécuter fidèlement ses volontés testamentaires ». Depuis sa dernière réunion, le Comité a reçu plus de cinquante demandes d'admission. Tous ces candidats, dont les noms sont soumis à l'assemblée, sont reçus au sein de la Société.

La parole est ensuite donnée à M. Aloïs de Meuron, avocat, qui, au nom du Comité, expose la situation de propriété du Château de La Sarra et fait connaître les propositions du comité en ce qui concerne l'acceptation du legs de Mandrot. Le comité propose à l'assemblée générale de l'autoriser : 1. à accepter au nom de la Société du Musée romand, la succession de feu Henri de Mandrot, et à requérir en faveur de la Société le certificat d'héritier, M<sup>me</sup> Hélène de Mandrot prenant la qualité de légataire et d'usufruitière de la succession ; 2. à passer avec M<sup>me</sup> Hélène de Mandrot une convention relative au règlement de la succession, et à procéder à diverses autres opérations.

M. de Meuron recommande à l'assemblée d'accepter ces propositions, qui constituent un arrangement équitable, grâce auquel le Comité pourra mener à bien l'œuvre essentielle de la Société : constituer un Musée romand d'art et d'histoire dans l'admirable cadre du château de La Sarra.